



Dir.	Maire	Soc.	Trav.	Urb.	Fin.	Rel.
Date	6/7					Secr.
Sign.	RF					

Corinne LAHAYE

De: ROUSSIGNE Ivan PREF57 <ivan.roussigne@moselle.gouv.fr> → N. LeSedrec
Envoyé: jeudi 6 juillet 2017 12:32
Objet: Sécurité routière: Bulletin d'inscription pour le rallye moto 2017 sur site
Pièces jointes: Règlement_et_inscription_rallye_2017.pdf
 Annip
 Ardy TV
 Facebook

Bonjour,

Pour la quatrième année consécutive et dans l'optique de joindre l'utile à l'agréable, un rallye moto ayant pour thème la Sécurité Routière est organisé par l'association des Motards de la Préfecture de la Moselle, en partenariat avec la Compagnie Républicaine de Sécurité Autoroutière de Lorraine Alsace (CRS-ALA), **le dimanche 03 septembre 2017.**

cette opération vise à améliorer la perception et sensibiliser les motocyclistes dans leur pratique, par un rappel des risques liés à cette activité.
 Le nombre de participants est limité à 200 motos réparties en 8 groupes de 25 motos. Pour pouvoir vous inscrire, il faut que le conducteur soit titulaire du permis A2 ou A.

Le rendez-vous est prévu à 8h « à la salle des fêtes de VIC-SUR-SEILLE » pour un petit-déjeuner. Le premier départ à 8h30 pour le premier groupe de vingt-cinq motos. Après une demi-journée de route, nous ferons une halte au plan incliné de Artzwiller pour une visite suivie de la pause déjeuner.

Les motards pourront également participer à un tirage au sort, qui récompensera les participants à l'issue de cette journée.

Ci-joint le bulletin d'inscription qui devra être retourné signé et accompagné d'un chèque de **17 euros** par participant (conducteur et passager) à l'ordre de **AMP57** (pour les frais de repas et de visite), à retourner par voie postale à l'adresse indiquée sur le bulletin avant le **31 aout 2017**. En cas de non respect de cette prescription, l'inscription ne pourra être retenue.

Le nombre de **places** est limité à **200 motos** et les inscriptions seront prises dans l'ordre de réception des dossiers complets.

N'hésitez pas à diffuser cette information à vos amis motards.
 En restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Salutations motardes.

Cordialement.



Rallye sécurité routière moto

Dimanche 03 septembre 2017

Organisation et bulletin d'inscription

Présentation

Un rallye moto ayant pour thème la sécurité routière est organisé par l'association des Motards de la Préfecture en partenariat avec la Compagnie Républicaine de Sécurité (CRS), le dimanche 03 septembre 2017.

Organisée par l'Association des Motards de la Préfecture (AMP57) cette opération vise à sensibiliser et à améliorer le comportement des motocyclistes dans leur pratique, par une découverte des risques liés à cette activité. Le nombre de participants est limité à 200 motos réparties en 8 groupes de 25 motos. Pour pouvoir vous inscrire, il faut que le conducteur soit titulaire du permis A2 ou A.

Un tirage au sort sera organisé à l'issue de cette journée, plusieurs bons d'achat pour des équipements de sécurité d'une valeur de 50 euros seront à gagner ainsi que des lots offerts des accessoiristes moto.

Déroulement

Le parcours d'environ 270 km à faire sur la journée sera encadré par des motocyclistes de la CRS. Il sera entrecoupé d'une étape culturelle et d'une étape sécurité routière.

Le rendez-vous est prévu à 8h « à la salle des fêtes de VIC-SUR-SEILLE » pour un petit-déjeuner. Le premier départ à 8h30 pour le premier groupe de vingt-cinq motos. Après une demi-journée de route, nous ferons une halte au plan incliné de Artzwiller pour une visite suivie de la pause déjeuner.

A la fin du repas nous reprendrons la route jusqu'à environ 17h15 pour clore cette journée sur le parvis de la Préfecture, et prendre connaissance du tirage au sort.

Un chèque d'un montant de dix sept euros (17€) à l'ordre de AMP57 sera demandé à chaque participant (conducteur et passager) au moment de l'inscription. En cas de non respect de cette prescription, l'inscription ne pourra être retenue. Ce montant couvre le prix du petit déjeuner, du repas et de la visite guidée du site de Artzwiller.

Si pour des raisons techniques ou administratives un concurrent ne pouvait pas prendre le départ de cette journée, la participation ne lui sera pas remboursée. Quelles que soient les conditions météorologiques, le rallye sera maintenu.

Sécurité

Une tenue adaptée est exigée.

Chaque participant devra avoir une moto en règle et en bon état de marche, et avoir effectué le plein de carburant.

Cette opération étant conçue dans un esprit de prévention et de sécurité, tout comportement jugé inadapté, dangereux ou allant à l'encontre du présent règlement, constaté par les organisateurs, fera systématiquement l'objet d'une exclusion du participant.

Chaque participant accorde à l'organisateur le droit d'enregistrer, en partie ou en totalité, sa participation à l'évènement sous forme de photos, vidéos, films télévisés, reportages radio, et tout autre moyen existant, et de les utiliser à des fins promotionnelles et commerciales, sans limite de temps et sans lui devoir aucun droit financier. Toute prise de vue ou de son, toute reproduction, totale ou partielle par un participant ne devra être destinée qu'à un usage privé. Toute publication de ce type de document devra faire l'objet d'une autorisation préalable écrite de l'organisateur. L'association AMP57 ne peut être tenue responsable des cas de force majeurs du fait de tiers étrangers à l'organisation du rallye. Tout participant qui s'inscrit au rallye accepte cette disposition.

Inscription

La clôture des inscriptions est fixée au jeudi 31 août 2017.

À votre inscription un numéro vous sera attribué pour vous permettre de participer au tirage sort.

➔ [Bulletin d'inscription au verso : à renseigner et à retourner - Merci](#)



Rallye sécurité routière moto Dimanche 03 septembre 2017

Bulletin d'inscription

Conducteur

Nom : Prénom : Age :
Adresse : CP : Commune :
Courriel Tél : Masculin Féminin

Passager

Nom : Prénom : Age :
Adresse : CP : Commune :
Courriel Tél : Masculin Féminin

Moto

Marque : Immatriculation : Cylindrée :

Assurance

Compagnie : N° de police :

En cas d'accident personne à prévenir

Nom : Prénom : Tél :

Pour être valide, toute inscription doit obligatoirement être accompagnée d'un chèque de 17 euros par participant à l'ordre de : AMP57.

Fait à , le

Signature

précédée de la mention "Lu et approuvé"

Bulletin à compléter, accompagné du chèque et à adresser à :

Préfecture de Moselle / AMP57
9 place de la Préfecture
BP 71014
57034 Metz cedex

- par mail : pref-moto57@moselle.gouv.fr
- ou pref.moto57@gmail.com

[Pour toute information complémentaire :](#)

Bureau de la Sécurité Routière : Tél. : 03 87 34 87 90